Z 2 Ш S S Σ

20 DECEMBRE 2016 N° 149

www.osseylestroismaisons.fr



NFORMATIONS COMMUNA



Le conseil municipal vous souhaite de



et vous convie aux vœux du maire samedi 14 janvier à 18h30.





LE MOT DU MAIRE;

Chers amis,

Une année se termine c'est inévitable et automatique. A l'aube de 2017, nous avons tous espoir d'un futur meilleur, d'un nouvel optimisme.

Je voudrais, à l'occasion de ce nouveau bulletin municipal avec l'ensemble des élus vous offrir tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Que 2017 vous apporte joie, bonheur et santé.

Je garde le discours plus officiel pour les vœux du maire qui se dérouleront le 14 janvier 2017 à 18h30.

J'espère vous y voir nombreux afin de renforcer la cohésion de notre commune.



LOTO DE L'ECOLE

SAMEDI 21 JANVIER

Ouverture des portes à 19h30 Début des jeux à 20h30

à gagner : lave-vaisselle, congélateur, TV 82 cm , Montre connectée, machine expresso Dolce Gusto





Inscriptions sur la liste électorale:

Si vous souhaitez vous faire inscrire sur les listes électorales de notre commune, vous avez jusqu'au 31 décembre 2016 pour adresser votre demande à la Mairie :

- Sous format papier (cerfa N° 12669*01, copie d'une carte d'identité ou d'un passeport <u>en cours de validité</u> et copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois) à déposer **au secrétariat** ou dans la **boite à lettres**.
- Sous forme dématérialisée via le site internet de la commune <u>www.osseylestroismaisons.fr</u> (onglet « contact » puis « faites vos demandes en ligne »).

Une permanence sera assurée le samedi 31 décembre de 10h à 12h.



Fermeture de l'Agence Postale Du 22 décembre 2016 au 02 janvier 2017 .

Fermeture du secrétariat de Mairie Du 19 décembre 2016 au 29 décembre 2016 inclus.

ETAT CIVIL 2016

• NAISSANCES

19 mars Paul LEBRUN

13 avril Enzo ROTHLISBERGER

21 Avril Gabrielle DINOT 14 juin Kolynn DEGRAND

12 septembre Zoé DURAND COURTIN

19 septembre Ilona POISSONNIER

20 novembre Stella CANAPVILLE GONIN





MARIAGE

12 mars Jennifer LASLEY et Alain CHARTON

28 mai Laura JACQUEMIN et Alexandre PETRYSZYN

16 juillet Sandy THIERY et Jérémy BRIAND

23 juillet Sophie PETIT et Julien FERY

30 juillet Mélissandre LEPAGNOL et David BREVIERE

10 septembre Claire PAYEN et Vivien CARLIER

DÉCÈS

9 février Suzanne MOUILLE

21 mars Gilles MOUY

24 septembre Mauricette HAUCK







M. Maes et Mme Dieu M.et Mme Nelvil

M.Pariat et Mme Violant

M. et Mme Nurdin

Mme Renault Fatia

M.Rousseau et Mme Ge-

rard

M.et Mme Thierriot

M.et Mme Benoit

M.lanz et Mme Bayeux

M.et Mme Joly

M.et Mme Durocher

DATES A RETENIR POUR 2017

14 Janvier Vœux de la municipalité

20 Janvier Assemblée générale comité des fêtes

21 Janvier Loto des écoles

25 ou 26 Mars Loto du Comité des fêtes

23 Juin Fête de L'école

24 juin Feux de la Saint-Jean

16 Juillet Vide Grenier

Et bien d'autres encore.....



RENSEIGNEMENTS UTILES

PREFECTURE DE L'AUBE - Place de la libération - TROYES	03.25.42.35.00
MAIRIE DE OSSEY LES TROIS MAISONS	03.25.2152.06 Mairie.ossey.les.3.maisons@wanadoo.fr Horaires d'ouvertures Lundi& vendredi 15h30 –18h00 Mardi 9h00-11h00
Le Maire : M.Tripier Isabelle	03.25.24.83.26
Agence Postale Communale	Horaires d'ouvertures Lundi, mardi, jeudi, vendredi 15h15 -18h00
Ecole Vasarely	03.25.21.64.17
Gendarmerie	17
Samu	15
Pompiers	18
Communauté de communes	03.25.21.52.32
Correspondant L'est-eclair / libération	A CONFIRMER
COMITES DES FETES	SIMMONY MARIE 03.25.21.47.84
OSSEY ANIMATIONS LOISIRS	Patrick MIGNOT Président : 03 25 80 38 42 Alain MEYNADIER secrétaire : 03 25 21 62 48
OSSEY TEMPS LIBRE	SERGE NOIRET 03.25.21.52.23
CRAC RUGBY	Frechain Grégory 06.65.08.75.48

Quelques sites internet utiles : www.meteo.fr
www.meteo.fr
www.meteo.fr



LES ASSISTANTES MATERNELLES D'OSSEY 2016

Mme SIMONNY Marie-Françoise

4 Rue des Ecoles

10100 OSSEY LES TROIS MAISONS

Tél.: 03.25.21.47.84

2 enfants de 0 à 18 ans accueillis simultanément

1 enfant de 0 à 18 ans 1 enfant de 0 à 18 ans

Mme FONTAINE Liliane

15 rue Linard Hubert 10100 OSSEY LES TROIS MAISONS

Tél.: 03.25.24.44.13

3 enfants de de 0 à 18 ans accueillis simultanément

1 enfant de de 0 à 18 ans

Mme FRONTINI Agnès

Ferme du Moulin Rouge 10100 OSSEY LES TROIS MAISONS

Tél.: 03.25.21.60.87

3 enfants de 0 à 18 ans accueillis simultanément

1 enfant de 3 à 18 ans

Mme LAURENT Christelle

2 Rue du Pave

10100 OSSEY LES TROIS MAISONS

Tél.: 03.25.21.27.28

3 enfants de 0 à 18 ans accueillis simultanément

1 enfant de 3 à 18 ans



Ceci est
une arme de
pollution
massive

Merci de mettre vos mégots de cigarettes, cannettes, papiers....dans les poubelles ou cendriers et non sur la voie publique.

Pensez à la planète !!!!!





En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries communautaires seront fermées :

- du samedi 24 décembre 2016 au lundi 26 décembre 2016 inclus.
- du samedi 31 décembre 2016 au lundi 2 janvier 2017 inclus.

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC HIVER DU 01/11 AU 31/03

	MARCILLY	MARIGNY		
LUNDI		14h-17h		
MARDI	9h-11h30	14h-17h		
MERCREDI		9h-11h30 14h-17h		
JEUDI	9h-11h30	14h-17h		
VENDREDI		14h-17h		
SAMEDI	9h-11h30	14h-17h		





Secrétaire administrative : Khadija

A votre écoute : Marlène

Local:

Maison des Services Publics et de l'Emploi 4 B rue Georges Clémenceau 10350 MARIGNY LE CHATEL Tél.: 03.25.24.23.32

admr.marigny@fed10.admr.org

PERMANENCES :

Lundi de 14 H à 17 H Mardi de 9 h à 12 h et 14 H à 17 H

Mercredi de 14 h à 17 h

Jeudi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h

L'ADMR : une association au cœur de la ruralité qui a pour mission le service à la personne et le maintien à domicile.

Une chute avec fracture, un retour d'hôpital, une toilette en urgence et nous répondons présents.

La compétence de nos vingt salariées est satisfaisante et lorsque vous êtes concernés par un besoin d'aide important (ménage, entretien du linge, aide au lever ou au coucher, courses, préparation de repas), vous appréciez leur savoir-faire.

Certes, tout n'est pas parfait, mais connaissez-vous une structure qui le soit!

Certains bénéficiaires peuvent revendiquer quelques disfonctionnements dans l'organisation des plannings d'intervention, mais c'est sans compter sur les exigences de chacun.

Ceci n'est pas de nature à démobiliser les bénévoles, cependant l'équipe dirigeante cherche un coordinateur de nos services appelé Président ou Présidente.

C'est une belle et enrichissante mission que je souhaite transmettre!

Pour le conseil d'administration Gérard ROZÉ

REPARTITION PAR COMMUNE DES BENEFICIAIRES ET DES HEURES FACTURÉES

Associations	2013		2014			2015
	Qté	Nb.Clients	Qté	Nb.Clients	Qté	Nb.Clients
10089 - Châtres					4	1
10134 - Échemines	5	2	15	3	5	1
10148 - Ferreux-Quincey	2834	8	3239	9	2558	8
10157 - La Fosse-Corduan	207	3	136	2	359	3
10164 - Gélannes	1351	7	1351	8	1838	9
10220 - Maizières-la-Grande-Paroisse	2	1				***
10224 - Marigny-le-Châtel	4524	37	6936	39	6862	40
10268 - Nogent-sur-Seine	7	1	58	1	68	1
10271 - Origny-le-Sec	2738	15	2186	15	1784	16
10274 - Orvilliers-Saint-Julien	266	2	392	3	430	6
10275 - Ossey-les-Trois-Maisons	3483	14	3675	16	3031	13
10280 - Pars-lès-Romilly	223	1	62	1	7	1
10281 - Le Pavillon-Sainte-Julie	974	6	477	4	363	2
10308 - Prunay-Belleville	938	7	1126	7	1127	6
10323 - Romilly-sur-Seine	210	10	506	32	711	13
10339 - Saint-Flavy	343	2	372	3	729	4
10347 - Saint-Loup-de-Buffigny	420	4	550	4	665	4
10348 - Saint-Lupien	1132	4	1395	8	1882	8
10351 - Saint-Martin-de-Bossenay	1540	14	1814	16	2306	15
10414 - Villeloup	163	2	155	1	149	1

REGISTRE SAISON HIVERNALE 2016

Notre commune dispose d'un registre permettant le repérage des personnes les plus vulnérables à la saison hivernale (personnes âgées, handicapées, isolées...).

Vous pouvez demander à la Mairie de vous inscrire sur ce registre ou d'y enregistrer un tiers, à condition que la personne concernée n'y soit pas opposée.

Pour toute inscription, merci de vous munir des coordonnées du médecin traitant et, le cas échéant, de celles du service intervenant à domicile.

LE POINT LECTURE.

Martine et Corinne accueillent les enfants et les adultes



le mardi de 16h à 17h45.

La collection de livres est renouvelée deux fois dans l'année. Nous pouvons aussi commander les ouvrages à la Bibliothèque Départementale de Prêt sur demandes .

N'hésitez pas à nous rendre visite; ce service est gratuit.





MONOXYDE DE CARBONE

LA SOLUTION



Virus saisonniers de l'hiver

rhumes, rhinopharyngites, grippes saisonnières, bronchites et bronchiolites chez l'enfant et gastro-entérites

Adopter les « gestes barrières » pour vous protéger et protéger votre entourage.

Lavage des mains

Pour limiter la diffusion des germes et peut être éviter de passer quelques jours au fond du lit avec de la fièvre, quelques gestes simples de prévention doivent être adoptés comme le lavage des mains plusieurs fois dans la journée, surtout si l'on s'occupe d'enfants et de personnes âgées, qui sont plus vulnérables. Ce geste est indispensable après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir rendu visite à une personne malade, après chaque sortie à l'extérieur et bien sûr avant de préparer les repas, de les servir ou de les prendre.

Mouchoir en papier

Se couvrir la bouche dès que l'on tousse, éternue ou crache (dans sa manche ou dans un mouchoir à usage unique) est un bon préalable qu'il faut également transmettre aux enfants. De même que l'utilisation d'un mouchoir en papier à jeter dans une poubelle fermée tout de suite après usage et le lavage des mains ensuite.

Port du masque

Si l'on est malade, un masque chirurgical (que vous trouverez à acheter en pharmacie) permettra d'éviter la diffusion des microbes. En effet, en cas de toux ou d'éternuements, par exemple, des milliers de particules infectieuses contaminent l'air de toute une pièce non aérée pour plusieurs heures. Bien noué derrière la tête, moulé sur la racine du nez et abaissé sous le menton, le masque limitera les risques de transmission du virus. Il faut se laver les mains avant de le manipuler, le changer toutes les 4 heures ou dès qu'il est mouillé, ne pas le réutiliser et le jeter dans une poubelle couverte avant de se lavez les mains.

Éviter...

Enfin il faut éviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels (couverts, verre, brosse à dent, serviette de toilette...), éviter les lieux très fréquentés (centres commerciaux, transports en commun) et éviter si possible d'y emmener les nourrissons et les enfants.

Aérer

Enfin, pensez à aérer votre logement chaque jour pour renouveler l'air.

La vie communale



OSSEY ANIMATION LOISIRS

Ossey Animation Loisirs poursuit pour sa 34 ème année d'existence, son bonhomme de chemin sur les sentiers de randonnées.

L'OAL c'est une randonnée mensuelle le dimanche à l'exception du mois d'Août. Ouverte à tous, jeunes et moins jeunes des parcours allant de 15 à 25 kms et un circuit de l'ordre de 9-10 kms selon les randonnées pour intégrer dans le groupe des marcheurs moins aguerris.

Chaque mardi matin de 9HOO à 12HOO, randonnée en petit groupe ouverte à tous les adhérents ayant du temps libre en semaine.

L'OAL s'est rendue à SARLAT pour la Pentecôte 2016 et ira en mai 2017 visiter les VOSGES dans les environs de PLAIN-FAING.





L'Ecole Victor Vasarely

L'école primaire compte 52 élèves : 21 à l'école maternelle et 31 à l'école élémentaire



Le projet d'école s'articulera pour les trois années à venir autour de l'écriture, la compréhension de consigne et la mise en place de jeux de cour.

Les sorties de cette année scolaire:

- Afin de préparer la cérémonie du 11 novembre, les plus grands sont allés à Troyes découvrir l'exposition « Si près des tranchées ». Cette visite a permis de mettre en lumière les deux aspects de la guerre totale : la vie sur le front à Verdun et le quotidien à l'arrière dans l'Aube.
- Les enfants de l'école maternelle iront visiter la ferme pédagogique de St HILLIERS, au printemps.
- Du 24 au 28 avril 2017, les élèves de l'école élémentaire profiteront d'une classe volcans qui les emmènera découvrir les volcans d'Auvergne, un barrage hydro-électrique, le château de Murol et le parc Vulcania.



Comme chaque année le père-noël est passé à l'école avant les vacances.

OSSEY TEMPS LIBRE



Cette année 2016 marque une étape dans la vie du club O T L .

Voici 10 ans, avec 2 ou 3 bénévoles, nous avons créé cette association, suite au vide laissé par le précédent club, défunt.

L'année a débuté le 5 janvier, par la présentation des vœux, réciproquement diffusée, suivie le soir, du désormais rituel à savoir, la galette des rois. Les jeux s'étalent tout au long de l'année, les repas aussi. Le 1er fin janvier, le second le 8 mars, un autre au mois de mai. Le 21 juin, un buffet froid offert par le club, signifie la coupure juillet, août.

Le 25 du mois d'octobre, le club a dignement fêté son 10ème anniversaire ; avec un bon repas, agrémenté de chansons, de tous âges, (au répertoire plus ou moins prévu), ainsi que des poèmes en prose, et des histoires drôles ; le tout, dans l'allégresse et la bonne humeur générale.

Le 8 novembre, Pro confort nous offre une journée festive avec présentation de produits. Un ultime repas est programmé ce 20 décembre, clin d'œil a l'approche de NOËL.

Le Président et le bureau remercient les sociétaires, pour leur présence fidèle toute l'année, ainsi que les bénévoles.

Le club, dans son ensemble, et tous les adhérents, remercient vivement Madame Le Maire et son conseil, pour l'aide efficace perçue, et appréciée.

Tous les membres du club O T L présentent leurs vœux sincères à la population du village pour l'année 2017.

Le Président : Serge Noiret.



LE COMITE DES FÊTES



Tous les membres du comité des fêtes vous présentent leurs vœux pour l'année 2017.

> L'assemblée Générale du comité des fêtes se tiendra le vendredi 20 janvier à 20h00

Salle du conseil municipal. Nous vous rappelons que pour continuer nos manifestations, nous avons besoin de Bénévoles même occasionnellement. Votre aide nous est précieuse !!!

> La présidente. **Marie-Francoise Simonny**





Loto 20 mars 2016



ide Puériculture 3€ la table, 2€ le portant

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2016

9H – 18H à ossey les Trois Maisons 💥

Vide grenier 17 juillet



Soirée dansante 18 octobre 2016











- pour les enfants nés de 2003 à 2011 tous les samedis matins à partir de 10h00
- pour les jeunes de 1999 à 2002 tous les samedis de 13h30 à 15h30
- pour les séniors (+ de 18 ans, compétition et loisirs) tous les vendredis de 19h30 à 21h30

Vous les retrouverez sur le stade d'Ossey le dimanche 22 ianvier contre Aubergenville.

- pour les féminines (+ de 18 ans et jeunes nées entre 1999 et 2001) tous les lundis de 19h30 à 21h30

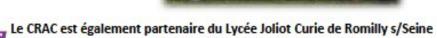
N'hésitez pas à nous rejoindre, les débutants sont les bienvenus !



Date à retenir -> Samedi 6 mai : Rugby touché/sans contact organisé par le CRAC à Ossey : bon moment à partager à tout âge !











Contact: Greg au 06.65.08.75.48 ou crac.rugby.info@gmx.fr

RETOUR SUR LA FIN DE CETTE ANNEE 2016

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2016

Encore une belle cérémonie orchestrée par Martine et Corinne malgré quelques problèmes de micro. Les enfants costumés furent à nouveau ravis de participer à la commémoration du 11 novembre, les plus grands ont lu quelques textes et lettres de poilus.

Pour clôturer la cérémonie, petits et grands se réunirent pour chanter la marseillaise.











A l'issue de la cérémonie, tous furent conviés à prendre le verre de l'amitié à la salle des fêtes.

REPAS DES AINES

Comme chaque année, le 11 novembre est aussi l'occasion de réunir nos aînés et de leur offrir un bon repas. Roméo Conti traiteur local fut à nouveau à l'origine du menu.











Rétrospective de la vie de nos doyens.

Suzanne Chambrillon est née le 28 juin 1921 à Novy Chevrières dans les ardennes . En 1914, le père de Suzanne évacue jusqu'à Origny le sec pour échapper à l'armée allemande ;Il y rencontre la mère de suzanne. La famille revient habiter à Origny alors que Suzanne a 8 ans.

A l'âge de 14 ans elle exerce le métier de bonnetière ; A 16 ans elle vient travailler à Ossey dans l'usine Chambrillon où elle rencontre Bertrand le fils de la famille. Ils se marient en avril 1939 mais Bertrand part à la guerre le 02 septembre 1939. Suzanne élève seule sa fille alors que Bertrand est prisonnier en Autriche pendant 5 ans. Une deuxième fille naitra en 1947. Le couple confectionnera jusqu'à la retraite des bas de fil, rayonne et laine.

Membre actif des anciens combattants, Suzanne participe à chaque commémoration des deux guerres. Encore active, notre doyenne aime lire et entretenir sa maison.

Julien Dupont est né le 20 septembre 1927 à Ossey les Trois Maisons.

Après son apprentissage en tant qu'ajusteur, il exerce à l'âge de 17 ans le métier de bonnetier dans l'entreprise familiale Dupont/ Liegeois / Dupont.

De 1944 à 1945 Julien participe à la résistance sous l'occupation en portant des repas aux maquisards et en passant du matériel.

En 1946, il rencontre Françoise lors d'une sortie en vélo à Maizières La Grande Paroisse. Ils se marient en 1949 et deux garçons et une fille naitront de leur union.

En 1964, Julien crée son entreprise de plombier chauffagiste à Ossey jusqu'à sa retraite en 1992.

Julien et son épouse ont participé activement à la vie communale. Il fut 18 ans conseil-ler municipal et 2^{ème} adjoint du maire Gilbert Ferry ; il créa avec Maurice Berthier le comité des fêtes vers 1960. Ses parents ayant donné le terrain sur lequel sera construite la salle paroissiale à partir de 1958, Julien a fait partie des bénévoles de l'Ossey Club qui ont participé à la construction du bâtiment. Puis il a installé le chauffage, la plomberie, l'électricité et a effectué l'entretien de la salle pendant des années. Il fut membre du club de randonnée O A L depuis sa création en 1983 jusqu'en 2012 date à laquelle sa santé s'est détériorée ; néanmoins, Julien reste très actif et continue de bricoler 5 heures par jour.





Absent au repas des anciens pour raisons de santé, **Paul Marcilly**, doyen du village, est né le 22 décembre 1922 à Ossey les Trois Maisons.

Dès l'âge de 14 ans il exerce le métier de bonnetier dans les usines d'Ossey chez Dupont/Liégois puis chez Jean Meirhaeghe. Pendant la 2^{ème} guerre mondiale Paul sera déporté en Allemagne pour travailler dans une ferme pendant deux ans.

En 1947 il se marie avec Jacqueline Brandes la sœur de son compagnon de déportation. De cette union naissent un garçon et trois filles.

Conseiller municipal, bénévole dans différentes associations, coiffeur à temps perdu, Paul a eu une vie bien remplie. Malgré de graves ennuis de santé, il vit tranquillement chez lui à ossey soigné et choyé par sa fille.



Comme chaque année la commune a répondu présent à l'appel du Téléthon.



Comme à l'accoutumé les pompiers de Marigny le châtel et d'Orvilliers saint julien se sont arrêtés à la mairie pour se réchauffer et pour partager un moment de convivialité avec les personnes présentes. Boissons fraiches et chaudes, gâteaux, brioches et friandises leur ont été offerts.

L'association de marche locale, OSSEY ANIMATION LOISIRS, Toujours fidèle au rendez vous du téléthon dans le village.

Une vingtaine de marcheurs chevronnés ont affronté la fraicheur de ce samedi 03 décembre pour parcourir une quinzaine de kilomètres.

Au retour, vin chaud et goûter les attendaient à la mairie.

AFMTELETHON

Cette manifestation a rapporté au téléthon, la somme de 183 euros Nous vous attendons plus nombreux l'année prochaine!!!!!!



NOËL DE LA COMMUNE

Ce dimanche 18 Décembre, une soixantaine d'enfants accompagnés de leur famille sont venu assister au spectacle de Noël de la municipalité.

La compagnie du loup bleu a amusé l'assistance avec son spectacle intitulé « La culotte du père noël ». A la fin du spectacle le père noël a apporté cadeaux et chocolats aux 91 enfants de la commune . Un goûter leur a été servi pour clôturer ce bel après-midi.



<u>Les cadeaux et chocolats des enfants absents pourront être demandés en mairie le 31 décembre de 10h à 12 h et lors des vœux du maire le 14 janvier à 18h30.</u>



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Séance du 06 juillet 2016

Pose de cinémomètres sur la RD33 et la RD 116.

Pour essayer de limiter la vitesse des véhicules circulant dans la commune, Madame le Maire propose l'installation de deux cinémomètres: l'un sur la RD33 et l'autre sur la RD116.

Les travaux incombent au SDEA. Ils comprennent la fourniture et la pose avec alimentation sur réseau d'éclairage public. Le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 4650 Euros et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense soit 2825 euros.

Le Conseil Municipal accepte à 11 voix pour et une 1 voix contre , la dépense et demande au SDEA la réalisation des travaux.

• Travaux de marquage au sol sur voirie.

En vue d'améliorer la sécurité routière à l'intérieur du village, Madame le maire propose à l'assemblée de faire réaliser différents travaux de marquage au sol par le SLA de Nogent sur seine :

- Pour ralentir la vitesse rue Linart Hubert, traçage de 9 places de stationnement sur la chaussée et effacement du marquage axial au niveau des places de stationnement.
- Traçage d'un passage piéton pour traverser la rue Linard Hubert au niveau de la voie basse.
- Taçage d'un zébra et d'un passage piéton dans le carrefour de l'Eglise ainsi que la pose d'un cédez-le-passage pour les véhicules provenant de la rue de l'Eglise pour laisser la priorité aux véhicules circulant sur la RD116.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux par le SLA pour un montant de 1351.90 euros.

Convention de partenariat avec le lycée Joliot curie et CRAC.

Madame le maire présente à l'assemblée la convention de partenariat entre le lycée Joliot Curie, le CRAC et la commune.

Le Conseil Municipal L'approuve à l'unanimité.

• <u>Modification du règlement de la cantine.</u>

Madame le maire explique que le changement de traiteur à compter de septembre 2016 implique des changements d'organisation pour la commande et l'annulation des repas, la commande ou la décommande de repas pour le jour même sera impossible.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement.

Pose de panneaux de signalisation à LED.

Madame le maire a demandé au SDEA de lui fournir une proposition pour l'installation de trois panneaux à LED visant à faire ralentir les véhicules circulant dans le village.

Ces travaux comprendraient:

- la fourniture et la pose de trois panneaux à LED avec alimentation sur le réseau d'éclairage,
- la fourniture et la pose de deux mâts en acier galvanisé de 3.5 m de hauteur,
- la création d'un réseau souterrain d'éclairage public nécessaire à l'alimentation des panneaux.

Le coût de ces travaux est estimé à 11000 euros, la contribution communale serait égale à 5500 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire réaliser les travaux définis ci-dessus.

• Renforcement de l'éclairage public Chemin du Bois Moineau.

Madame le maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public chemin du bois Moineau. Ces travaux incombent au SDEA, ils comprennent la fourniture et la pose de 2 mâts en galvanisé de 7 m de hauteur équipés chacun d'un luminaire fonctionnel.

Le coût de ces travaux est estimé à 3000 euros, la contribution communale s'élèverait à 1500 euros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire réaliser les travaux par le SDEA pour un montant évalué provisoirement à 1500 euros.

• Rapport de gestion du conseil d'Administration et proposition d'augmentation du capital social de la société.

Par délibération du 24 mai 2012, le conseil municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition.

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du conseil d'Administration de la société contenant notamment une augmentation de son capital social.

Le rapport fait apparaître 968 actionnaires au 31 décembre 2015 et un chiffre d'affaires de 411560 euros et un résultat net de 16562 euros. Ce rapport fait également mention d'une proposition d'augmentation du capital social par le biais d'un apport du Département de l'Aube, d'un montant de 15500 euros. Cette augmentation permet au Département de l'Aube de rester actionnaire majoritaire après l'entrée au sein de la société du département Meurthe et Moselle.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport de gestion et l'augmentation du capital social.

• Demande de Madame Rutten.

Madame le maire présente aux conseillers une demande de Madame Rutten qui souhaiterait l'installation d'un miroir en face sa propriété, lui permettant de sortir de chez elle de manière sécurisée.

Après en avoir délibéré, considérant que cette installation ne bénéficierait qu'à la seule propriété d'un particulier, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse d'accéder à la demande de Madame Rutten.

• Travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de l'école maternelle.

Vu l'Ad'ap (Agenda Accessibilité Programmée) de la commune, approuvé par le Conseil Municipal en sa séance du 23 septembre 2015, prévoyant la mise en accessibilité complète de l'école maternelle avant décembre 2017, Madame le Maire propose de faire réaliser des travaux de mise en accessibilité du bâtiment accueillant l'école maternelle :

- 1. Création d'une rampe d'accès à l'école depuis la rue,
- 2. Création d'une rampe d'accès à la cour de récréation,
- 3. Aménagement d'un sanitaire adapté PMR à l'intérieur de la salle de motricité,
- 4. Remplacement de la porte qui sépare le hall d'entrée de la salle de motricité,
- 5. Remplacement de la porte du hall d'entrée donnant sur l'extérieur,
- 6. Modification de l'accès à la cour de récréation depuis la salle de motricité en créant une porte à la place d'une fenêtre existante et en murant la porte actuelle,
- 7. Arrachage de la souche de l'arbre qui a été abattu dans la cour et mise en oeuvre d'enrobé à cet emplacement.

Il est suggéré de profiter de ces travaux pour :

- 1. Faire procéder au désamiantage du sol et du plafond de la salle de motricité,
- 2. Réaliser une nouvelle chape et un nouveau plafond dans la salle de motricité,
- 3. Refaire l'installation de chauffage (passage des tuyaux sous la nouvelle chape et remplacement de tous les radiateurs),
- 4. Aménager un grand placard dans la salle de motricité ainsi que dans la salle de classe,
- 5. Remplacer les fenêtres de la salle de motricité et celles du hall d'entrée, y compris les deux fenêtres intérieures,
- 6. Repeindre le hall d'entrée et la salle de motricité.

Les travaux pourraient débuter en mai 2017 et s'achever fin août 2017. Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire réaliser les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du bâtiment accueillant l'école maternelle et fixe l'enveloppe financière de ces travaux à 89 999.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant TTC des travaux : 107 998.80 € Montant HT des travaux : 89 999.00 € Emprunt : 71 999.20 € Montant DETR sollicité (30%) : 26 999.70 € Subvention parlementaire : ? Montant subvention du Conseil Général sollicité (10%) : 8 999.90 €

• Emprunt pour financer les travaux à l'école maternelle.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2016 approuvant le projet de travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation du bâtiment accueillant l'école maternelle, Considérant le plan de financement prévisionnel de ces travaux, Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recourir à un ou plusieurs emprunt(s) pour financer les travaux de mise en accessibilité et de réhabilitation de l'école maternelle et charge Madame le Maire de contacter plusieurs établissements bancaires pour leur demander de présenter des propositions d'emprunts.

• Contrat de risques statutaires .

Madame le Maire présente aux conseillers les résultats obtenus dans le cadre du marché négocié engagé par le Centre de Gestion de l'Aube pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires ouvert à adhésion facultative pour la période 2017-2019.

Le marché a été attribué au groupement AXA France Vie - GRAS SAVOYE.

Durée du Contrat : 3 ans à compter du 1er janvier 2017 avec une garantie de taux de 2 ans

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 9 mois

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

RISQUES GARANTIS: Tous les risques TAUX DE REMBOURSEMENT: 100 %

FRANCHISE : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire / accident de vie privée

TAUX: 4,73 % sans garantie des charges patronales

Ou

4,69 % avec garantie des charges patronales

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre (IRCANTEC)

RISQUES GARANTIS : Tous les risques TAUX DE REMBOURSEMENT : 100 %

FRANCHISE: 10 jours par arrêt en maladie ordinaire TAUX: 1,20 % sans garantie des charges patronales

Ou

1,00 % avec garantie des charges patronales

Madame le Maire explique ensuite aux conseillers qu'elle a demandé au chargé de clientèle de Groupama, qui assure actuellement le personnel CNRACL de la commune, de lui présenter une nouvelle proposition se rapprochant du contrat de groupe proposé par le Centre de Gestion. Madame le Maire présente le projet de contrat de Groupama :

Durée du Contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2017 avec une garantie de taux de 4 ans

Régime du contrat : capitalisation

<u>Préavis</u>: adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 3 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

RISQUES GARANTIS: Tous les risques TAUX DE REMBOURSEMENT: 100 %

<u>FRANCHISE</u>: 15 jours par arrêt en maladie ordinaire / accident de vie privée TAUX: 5.29 % avec garantie de remboursement de 42 % de charges patronales

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre (IRCANTEC)

RISQUES GARANTIS : Tous les risques TAUX DE REMBOURSEMENT : 100 %

FRANCHISE: 10 jours par arrêt en maladie ordinaire

TAUX: 1,18 % avec garantie de remboursement de 25 % de charges patronales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que la proposition de Groupama est assez proche du contrat de groupe en termes de coût et de garanties mais qu'elle présente des avantages en termes de suivi (interlocuteur privilégié, bon retour des années passées, durée de contrat et de garantie des taux plus longue...), autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec Groupama ainsi que tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

Renforcement de la défense incendie rue des Ecoles .

Madame le Maire présente le projet de renforcement de la défense incendie rue des Ecoles. Elle donne lecture de l'étude établie par la Régie du Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube à laquelle la commune adhère et qui prévoit les travaux suivants :

Départ sur la conduite existante,

Fourniture et pose de 560 ml de canalisation PVC 140,

Fourniture de 2 poteaux d'incendie,

Reprise de 37 branchements.

Madame le Maire informe l'assemblée que le coût total de ces travaux de renforcement de la défense incendie est estimé à 66 400.00 € HT soit 79 680.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant TTC des travaux 79 680.00 €

Montant HT des travaux 66 400.00 €

Montant DETR sollicité (25 % du montant HT des travaux) 16 600.00 €

Subvention Parlementaire ?

Emprunt 40 000.00 €

Participation de la commune 23 080.00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le projet de renforcement de la défense incendie présenté par Madame le Maire et le devis correspondant établi par la Régie du SDDEA, ainsi que le plan de financement.

• Suppression du poste d'agent de maitrise .

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2016, portant création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, pour Xavier Marnot. Le poste d'agent de maitrise à temps complet doit être supprimée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la suppression du poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Adhésion au service X-contact de la SPL Xdemat .

Madame le Maire explique aux Conseillers que depuis le 7 novembre 2016, tout usager peut saisir une collectivité par voie électronique, pour de nombreuses démarches administratives et présente à l'Assemblée l'application Xcontact de la SPL-Xdemat qui facilite la relation usager en proposant un portail d'accès unique de télé-services pour adresser à la collectivité une demande d'information, une déclaration, un document ou une information. Pour la collectivité, Xcontact centralise les demandes des usagers, quel que soit leur support (électronique ou papier) et simplifie leur suivi et leur traitement. Le tarif annuel pour profiter de Xcontact est de 30.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de demander la mise à disposition du service Xcontact et autorise Madame le Maire à signer le document valant avenant à la convention de prestations intégrées signée avec la SPL-Xdemat pour l'utilisation de ce service.

Admission en non valeur de factures d'eau .

Suite à un courrier du 31/08/2016 de Madame AMELINE, Contrôleuse Principale des Finances Publiques à la Trésorerie de Romilly-sur-Seine, présentant une demande d'admission en non-valeur d'un certain nombre de factures d'eau, pour un montant total de 436.27 €, le Conseil Municipal, par délibération en date du 12 octobre 2016, a refusé de classer en non-valeur les factures de Madame X , de Monsieur et Madame x de la Succession de Monsieur X .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de classer en non-valeur l'ensemble des factures de la Succession de Monsieur X (année 2013) et de Madame X et Monsieur X (années 2008 à 2010) pour un montant total de 433.37 €, décide que la commune se chargera de recouvrer directement la somme de 2.90 € correspondant à la facture de Monsieur et Madame X se rapportant au titre N° 25 de l'exercice 2011.

Dossier de surendettement .

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu le 22 novembre 2016, de la Trésorerie de Romilly-sur-Seine, un dossier de surendettement concernant Madame x. La Commission de surendettement en charge du dossier entend proposer au Juge d'Instance un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (effacement des dettes).

Madame le Maire explique aux Conseillers que la commune, si elle le souhaite, peut contester cette recommandation auprès du Juge et précise que Madame x doit 720.80 € à la commune (594.00 € sur le budget communal et 126.80 € sur le budget du Service des Eaux). Les Conseillers sont invités à se prononcer sur l'effacement de dettes prévu.

Considérant que Madame x habite toujours la commune et qu'elle sera amenée à recevoir de nouvelles factures qui pourraient faire l'objet d'autres impayés, en particulier si les dettes précédemment contractées sont effacées, le Conseil Municipal, après examen du dossier de surendettement présenté, à l'unanimité, emet un avis défavorable à l'effacement des dettes contractées par Madame x et se prononce donc en faveur d'une tierce-opposition à la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, propose la mise en place d'un plan d'apurement échelonnant le remboursement des dettes dues à la commune par Madame x.

Convention médecine préventive .

Par délibération en date du 26 novembre 2014, le Conseil Municipal avait approuvé la convention relative à la Médecine du Travail proposée par le Centre de Gestion de l'Aube pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. Cette convention arrivant à échéance, Madame le Maire présente la nouvelle convention du Centre de Gestion qui permettrait de bénéficier de ses prestations de médecine préventive du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018.La nouvelle convention prévoit notamment que le coût de la prestation du Service de Médecine Préventive soit facturé 110.00 € TTC pour chaque examen médical, ainsi que 3.30 € par visite pour frais de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités.

• Adhésion pour le Label villes et villages fleuris.

Madame le Maire informe les Conseillers qu'elle a reçu un courrier du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) expliquant qu'à compter de 2017, le label "Villes et Villages Fleuris" deviendra payant : Une cotisation annuelle obligatoire sera demandée aux communes adhérant au CNVVF. Celleci sera fonction de la population des communes concernées. Pour Ossey-les-Trois-Maisons, la cotisation serait de 90 € / an.

Considérant que les critères d'attribution pour le label "Villes et Villages Fleuris" deviennent de plus en plus exigeants, considérant les efforts réalisés par la Commune pour le fleurissement malgré des moyens limités en matière de personnel et de budget, considérant l'avertissement reçu dans le dernier rapport de visite des équipes Villes et Villages Fleuris pour le maintien du label, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité refuse de faire adhérer la commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Loisirs

GALETTE DES ROIS BRIOCHEE

Temps de préparation : 30 minutes Temps de cuisson: 15 minutes Ingrédients (pour 8 personnes) :

Pour le levain :

- 65 g de farine
- 4 cl d'eau
- 8 g de levure de boulanger

Pour le sirop :

- 4 cl d'eau
- 20 g de fleur d'oranger (plus ou moins selon les goûts)
- 65 g de sucre
- 65 g de beurre
- 4 g de beurre

Pour la pâte : Pour décorer :

- 250 g de farine -1 œuf

- 2 œufs - sucre en grains (ou pépites de chocolat, pralin...)









Pour votre table de fêtes :

Préparation de la recette :

La recette est longue du fait des temps de repos de la pâte. Le temps donné est donc indicatif car plus la pâte lève et mieux c'est...

Le levain:

Délayez la levure dans l'eau tempérée et l'incorporez dans la farine.

Pétrissez le tout jusqu'à l'obtention d'une pâte élastique (ne colle pas aux mains). Laissez lever, il faut qu'il double au moins de volume. Pendant ce temps, faire l'étape 2

Le sirop:

Faîtes fondre doucement le beurre avec l'eau, le sucre, le sel et la fleur d'oranger. Laissez tiédir et réservez.

Mettez sur le levain la farine et les œufs ainsi que 2/3 du sirop environ. Pétrissez le tout jusqu'à ce que la pâte se décolle du saladier.

Ajoutez ensuite le tiers restant du sirop et pétrissez de nouveau (ne pas hésiter à bien pétrir, la pâte n'en sera que plus élastique et la galette meilleure!)

Une fois le pétrissage terminé, formez une boule et laissez doubler de volume (au minimum).

La galette:

Faîtes le trou de la galette en appuyant votre coude au milieu de la boule et élargissez en étirant la pâte petit à petit. Aplatissez la galette, incisez la sur un bord intérieur pour y glisser la fève et refermez. Laissez de nouveau gonfler. Badigeonnez la galette avec un œuf battu et saupoudrez de sucre grain (ou autre) puis enfournez 15 min à 170°C. Saupoudrez de sucre**Temps de cuisson : 15 minutes** glace à la sortie du four et dégustez .



Directeur de publication : Isabelle Tripier IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique